



Commune de Saint Hilaire de Chaléons

Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ
Arrondissement de Saint-Nazaire

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2020
Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le vingt et un juillet vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE CHALEONS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise RELANDEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents (12) : Françoise RELANDEAU, Maurice ROBIN, Françoise ROUSSEAU, Ludovic SWITAJSKI, Michel AUDION, Manon RACINE, Christophe LECHANTOUX, Céline ANDRE, Michel GAUTIER, Orlane BREMAUD, Mylène MOREAU et Patrice PERRAULT

Pouvoirs (7) : François PINAULT à Ludovic SWITAJSKI, Marielle MAUDET à Manon RACINE, Audrey DOUSSET à Françoise RELANDEAU, Gérard SOUFFLARD à Maurice ROBIN, Carine LAMBERT à Françoise ROUSSEAU, Estelle BISSIELOU MAMALEPOT à Orlane BREMAUD, Joseph CHAUVET à Mylène MOREAU.

Secrétaire de séance : Ludovic SWITAJSKI

DELIBERATION N°2020/07-07 ENQUETE PUBLIQUE EOLIENNE ROUANS AVIS

Mme Le Maire, rapporteur, expose au Conseil :

La Société ROUANS Energie présente auprès de la préfecture une demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien regroupant 7 éoliennes implantées sur le territoire de Rouans.

Une enquête publique est organisée en commune de Rouans du 24 juin au 24 juillet 2020 selon un planning précis.

En application des dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour de l'installation projetée, sont invitées à émettre un avis dès l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard, dans les quinze jours suivant sa clôture.

A 14 abstentions, 3 avis défavorables et 2 avis favorables, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au registre
Fait à Saint Hilaire de Chaléons, le 22
Juillet 2020

Le Maire, Françoise RELANDEAU

Certifié exécutoire

Accusé de réception en préfecture
044-214401648-20200723-20200707-DE
Date de télétransmission : 23/07/2020
Date de réception préfecture : 23/07/2020

